

Compte-Rendu

Commission Coquille Saint-Jacques Bande Côtière

Dieppe, le vendredi 17 octobre 2025

Avertissement : La commission a émis des avis/ propositions. Ces avis ne pourront s'appliquer qu'après validation du Bureau ou du Conseil, seuls organes décisionnaires du Comité.

Date et lieu de la Commission :

La Commission Coquille Saint-Jacques Bande Côtière s'est réunie le vendredi 17 octobre 2025 en présentiel dans les locaux du Lycée Maritime Anita Conti de Fécamp.

Membres présents, invités et excusés :

Membres présents	Invités	Membres excusés
MARET Eric (HARMONIE)	SELLAM David (DIRM)	TARED Aymar (ALEXIS III)
THIEULENT Ludovic (LE MAXIMUM)	TETARD Xavier (CRPMEM N)	ANQUIER Rémy (PETIT BAMBINO)
FARCURE Richard (EGALITE)	LEBLEU Hugo (CRPMEM N)	LAURENT Thomas (MON P'TIT CELESTIN)
GALL Philippe (ARMEMENT FAVROU)	DESAEVER Florence (CRPMEM N)	DEVISMES Pierre (FER DE LANCE)
LEDAMOISEL Jean Philippe (GROS MINET)	RAMET Stéphane (JEAN PAUL II)	CHARLES Jean-Louis (JOLENN)
BECQUET Robin (HAK-MOUSSE)	RAMET Eric (SALUT DES PÊCHEURS)	DEVARIEUX Quentin (TIMOUN)
BOTTIN Alexis (L'OASIS)	THOMAS Sébastien (ARMEMENT FAVROU)	LANGIN Alexis (NOTRE DAME DE FOY)
BOTTIN Lionel (CDP 14)		
RADENNE Christophe (FROM NORD)		
ROGOFF Dimitri (CRPMEM N)		

ORDRE DU JOUR

1. **Avancement du parc éolien de Dieppe – Le Tréport**
2. **Révision de la taille maximale des navires en Bande Côtière**
3. **Présentation des résultats de la campagne de prospection CSJ Bande Côtière 2025**
4. **Bilan de la saison CSJ 2024/2025 en Bande Côtière**
5. **Modalités d'exploitation du gisement Bande Côtière pour la campagne de pêche 2025/2026**
 - Ouverture du gisement
 - Fermeture du gisement
 - Zone de jachère
 - Temps de pêche pour les deux premières semaines de campagne
 - Zones de cohabitation
6. **Questions diverses et agenda**
 - Demande de licence coquille Saint-Jacques dans les Hauts-de-France
 - Dérogations fêtes de la coquille
 - Date du prochain GT CSJ Manche Est et de la prochaine commission CSJ Bande Côtière

La séance est ouverte à 09h40

INTRODUCTION

Un tour de table des participants est réalisé afin de présenter les membres de la commission CSJ Bande Côtière ainsi que les invités présents.

Un rappel du rôle du fonctionnement des différentes commissions Coquilles Saint-Jacques du CRPMEM de Normandie et du CNPMEM ainsi que du GT CSJ Manche Est a également été effectué.

Une présentation de la **CROSS PORTUAIRE 76** (Cellule de Renseignement Opérationnel sur les Stupéfiants) avait été réalisée lors du Conseil du 26 septembre 2025. Si vous vous sentez ciblé, menacé ou si vous souhaitez signaler des faits en lien avec le trafic de stupéfiants, n'hésitez pas à contacter la CROSS PORTUAIRE par téléphone ou via WhatsApp au **06.38.17.68.00** ou par mail à l'adresse suivante : cross76-portuaire@interieur.gouv.fr

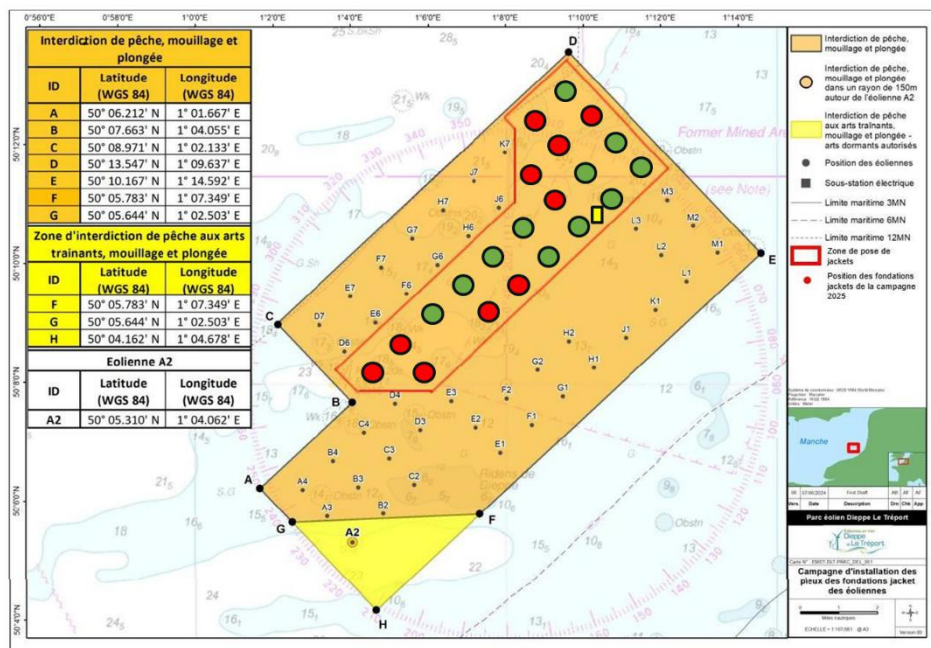
AVANCEMENT DU PARC EOLIEN DE DIEPPE – LE TREPORT

1. Phase travaux

- Travaux : en cours depuis fin 2023
- Fin des travaux : septembre 2026
- 11 fondations ont été posées (points verts)

Règles de navigation :

- Interdiction de naviguer dans un rayon de 150 mètres autour des fondations
- Interdiction de naviguer dans un rayon de 0,5 milles nautiques autour de la sous-station et des navires de travaux
- Parc **interdit à la pêche** sauf la partie en jaune au Sud qui est ouverte à la pêche aux arts dormants



⚠ Des clés USB contenant la position des fondations sont disponibles au Comité des pêches de Dieppe.

2. Indemnisations

123 bateaux sont éligibles pour 229 demandes. L'enveloppe totale se porte à **9,7 millions d'euros**. Une pré-commission de sélection a eu lieu cet été où 85 dossiers ont été pré-validés.

EMDT remettait en cause la méthode d'indemnisation et l'enveloppe totale depuis janvier 2025. La situation est aujourd'hui **proche du déblocage** pour les **85 premiers dossiers validés**. Le CRPMEM fait son nécessaire pour **rapidement débloquent les 38 restants**.

REVISION DE LA TAILLE MAXIMALE DES NAVIRES EN BANDE CÔTIÈRE

Il a été proposé à la commission d'interdire l'installation de nouveaux navires entrants à la pêche à la coquille Saint-Jacques en Bande Côtière pour les navires d'une longueur **supérieures ou égales à 18 mètres**. Cette proposition découle du fait que les gisements côtiers ne sont pas adaptés à de tels bateaux. Actuellement, 15 navires de plus de 18 mètres sont présent en Bande Côtière.

Il a été proposé au vote de la commission (9 membres réunis)

- ❖ 7 voix pour cette proposition
- ❖ 1 voix contre
- ❖ 1 abstention

La majorité des membres de la commission propose de limiter la taille des navires pour les nouveaux entrant **à moins de 18 mètres en Bande Côtière.**

Cette proposition sera précisée et validée lors du prochain Conseil du CRP MEM de Normandie.

PRESENTATION DES RESULTATS DE LA CAMPAGNE DE PROSPECTION CSJ BANDE COTIERE 2025

La campagne de prospection a été réalisée à bord du navire GROS MINET de LEDAMOISEL Jean-Philippe. 4 zones du gisement ont été prospectées : en BC1/BC2 (du 31 juillet au 2 août 2025 inclus) et en BC4/BC5 (4, 6, 7 et 8 août 2025). Deux bâtons de 4 dragues ont été utilisés : un bâton de 4 dragues de 50 mm et un bâton de 4 dragues de 97 mm. Deux maillages différents ont été utilisés afin de pouvoir caractériser au mieux la population et le rendement de pêche de coquilles Saint-Jacques dans les zones prospectées. En raison de la phase travaux du parc éolien de Dieppe-Le Tréport, le plan d'échantillonnage de la campagne de prospection dans la zone BC5 a dû être modifié comme lors de la campagne de 2024. Les points présents dans la zone du parc éolien ont dû être supprimés. 55 traits ont été réalisés dont 18 traits en BC1/BC2 et 33 traits en BC4/BC5. Plusieurs paramètres ont été mesurés : l'âge, la taille (en mm), le nombre d'individus par classe d'âge et le poids (kg) par classe d'âge.

Les résultats de la note de synthèse de la campagne de prospection 2025 ont été présentés à la commission.

Les résultats de cette campagne ont montré :

- ❖ **Diminution du rendement global** par rapport à 2024
- ❖ Diminution des coquilles de 2 ans
- ❖ **Meilleurs rendements** de pêche de CSJ commerciales en **BC4**
- ❖ **Plus faibles rendements** de pêche de CSJ commerciales en **BC2**
- ❖ **Forte diminution du rendement** de pêche en **BC5** par rapport à 2024
- ❖ Attention aux CSJ de 2 ans où environ 30% d'entre elles n'auront atteint la taille commerciale (110 mm) au début de la saison.

Au vu des résultats, il est recommandé :

- **Zone de jachère : zone BC1 ou une partie de BC4** là où il y a le moins de coquilles de taille commerciale et une bonne présence de coquille de taille non commerciale. Il est aussi conseillé de **fermer avant la 2^e partie de campagne** (janvier à mars), **la bande des 3 à 6 milles en BC4** qui concentre le plus de juveniles.

- **Temps de pêche en début de campagne : 3 heures/jour dans tout le gisement** (pour rappel : lors de la campagne 2024/2025, il y avait 5 heures de pêche en BC1 et BC3 et 4 heures en BC4 et BC5 à l'ouverture).

Perspectives pour la prochaine campagne de pêche 2026/2027 :

Au vu des résultats de la campagne de prospection de 2025 et des campagnes antérieures, la projection pour la campagne de pêche 2026/2027 indique une **tendance à la baisse des rendements**. La profession doit veiller à **préserver un reliquat suffisant** afin de garantir la durabilité de la ressource lors de la campagne de pêche de 2026/2027. La prudence reste donc de mise !

Il est par conséquent **recommandé d'envisager la fermeture partielle de certaines zones du gisement avant la date de fermeture générale**, dans le but de préserver le stock reproducteur et d'assurer le renouvellement de la ressource.

Il nous est rappelé qu'il serait intéressant d'échantillonner toute la Bande Côtière en prospectant quelques zones en BC3.

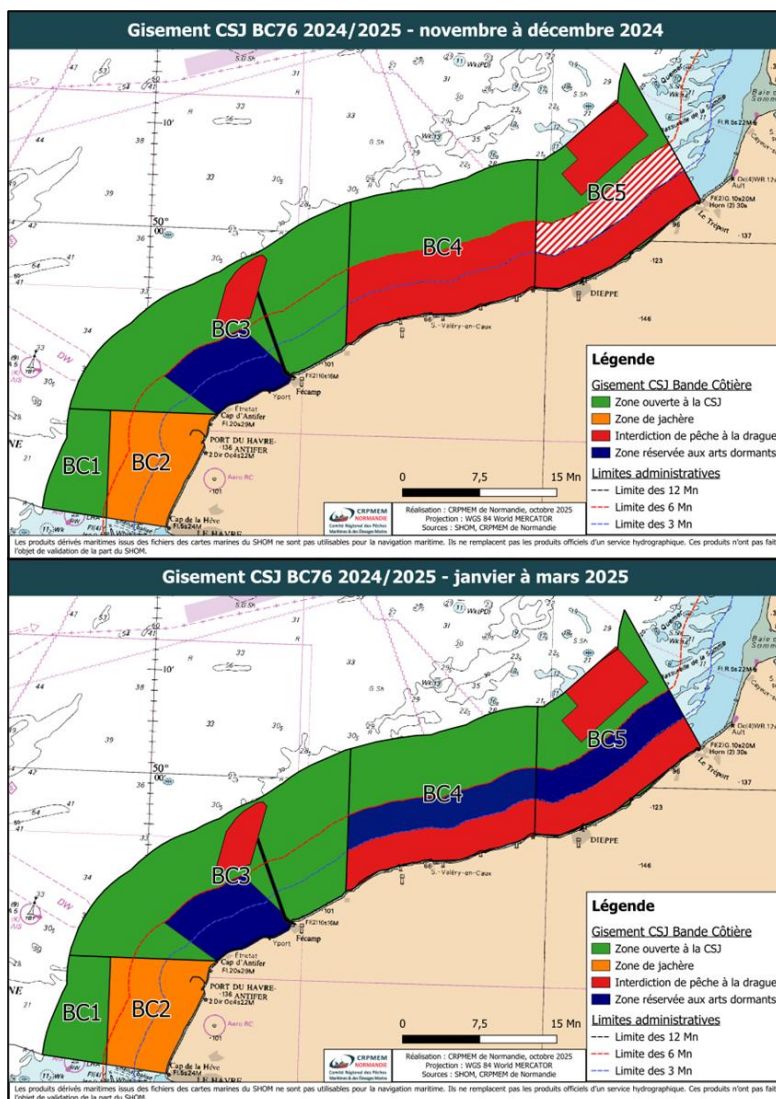
BILAN DE LA SAISON CSJ 2024/2025 EN BANDE CÔTIÈRE

Un rapide bilan de la saison CSJ 2024/2025 a été réalisé.

- Ouverture le **4 novembre 2024**
- Fermeture le **27 mars 2025**
- **Zone BC2** en jachère
- Fermeture de la zone dérogatoire en BC5 le **13 décembre 2024**
- Ouverture de la bande des 3 à 6 milles en BC4 et BC5 le **12 février 2025**

- **4 zones de cohabitations :**
 - BC3 : dès le 15 décembre
 - BC4 : dès le 12 février
 - BC4 : dès le 18 mars
 - BC5 : dès le 13 décembre

- Au total, **72 jours de pêche** durant la campagne 2024/2025



MODALITES D'EXPLOITATION DU GISEMENT BANDE CÔTIÈRE POUR LA CAMPAGNE DE PECHE 2025/2026

1. Date d'ouverture du gisement CSJ Bande Côtière 2025/2026

Lors de la Commission CSJ Manche Est du 13 octobre 2023, il avait été décidé que le gisement coquille Saint-Jacques Bande Côtière devait ouvrir au plus tôt le même jour que le gisement Baie de Seine. La Commission CSJ Manche Est qui s'était réuni le vendredi 29 août 2025 avait voté d'ouvrir la Baie de Seine, le **lundi 3 novembre 2025**. Pour rappel, l'année dernière, la Bande Côtière avait ouvert le lundi 4 novembre 2023.

A l'unanimité, la commission propose d'ouvrir le gisement CSJ Bande Côtière au **lundi 3 novembre 2025**.

2. Date de fermeture du gisement CSJ Bande Côtière 2025/2026

Il a été proposé de fixer une date butoir de fermeture du gisement CSJ Bande Côtière pour la campagne 2025/2026. Au vu des résultats de la campagne de prospection de 2025 et des campagnes antérieures, la projection pour la campagne de pêche 2026/2027 indique une tendance à la baisse des rendements. Il est recommandé de fermer le gisement plus tôt que lors des campagnes précédentes. Idéalement, il conviendrait de fermer le gisement début mars afin d'éviter de pêcher des coquilles qui atteindront la taille commerciale en mars et qui n'auront pas pu se reproduire. La date butoir du gisement de la Baie de Seine a été fixée au **jeudi 26 mars 2026**, lors de la Commission CSJ Baie de Seine du 10 octobre 2025.

La commission CSJ Bande Côtière propose de fixer une date butoir de fermeture du gisement identique à celle de la Baie de Seine et de fermer la zone BC4 plus tôt, car c'est dans cette zone que l'on observe le plus de coquilles de tailles non commerciales.

A l'unanimité, les membres de la commission ont validé la proposition de fixer la date butoir de fermeture de la **BC4** au **jeudi 12 mars** et du **gisement** au **jeudi 26 mars 2026**.

3. Zone de jachère

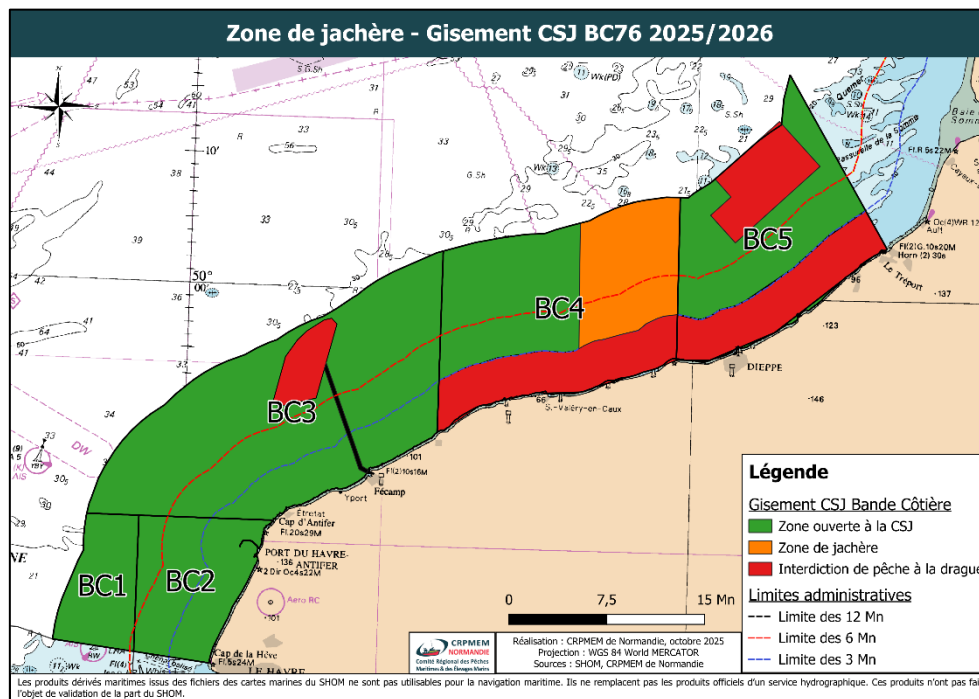
L'historique des zones de jachère a été présenté :

- 2021/2022 : BC5
- 2022/2023 : BC3
- 2023/2024 : BC4
- 2024/2025 : BC2

Les membres de la commission demandent de mettre plutôt une partie de la BC4 en jachère. La portion de la BC4 proposée pour la mise en jachère correspond à la zone où l'on observe le moins de coquilles de taille commerciale et le plus de coquilles de taille non commerciale. Cette zone s'étend de 0 à 12 milles nautique en BC4, **entre la limite des zones BC4/BC5 (méridien 0°58'E) et le méridien 0°46'E**.

Les membres de la commission sont aussi favorables pour **fermer la bande des 3 à 6 milles en BC4** courant mi-décembre, soit **le vendredi 12 décembre à 00h00**.

A l'unanimité, il a été validé de mettre en jachère **une partie de la zone BC4** pour la campagne de pêche CSJ 2025/2026 en Bande Côtière et de **fermer le 12 décembre, la bande des 3 à 6 milles nautiques en BC4**.



4. Temps de pêche pour les deux premières semaines de campagne (S45 et S46)

À la suite des résultats de la campagne de prospection CSJ Bande Côtière de cet été, il a été proposé de fixer les horaires de pêche pour les deux premières semaines (S45 et S46). Il a été conseillé de commencer par 3h de temps de pêche dans les différentes zones du gisement. Pour rappel, les heures de pêches et le nombre de débarquements autorisés sont décidés par les membres du GT CSJ Manche Est, GT qui se réunit tous les 15 jours. **Attention, il avait été décidé lors de la commission CSJ ME du 13 octobre 2023, qu'il y aura au maximum 6h de pêche en BC1 et BC3 et 8h pêche en BC4 et BC5**

A l'unanimité, les membres de la commission sont favorables pour proposer au GT CSJ Manche Est du 28 octobre 2025, **3 heures** de temps de pêche **dans les différentes zones du gisement CSJ Bande Côtière** pour les **semaines 45 et 46**.

5. Zones de cohabitation

En amont de la commission, il avait été proposé, après discussion avec plusieurs arts dormants, de mettre en place des zones de cohabitation en Bande Côtière pour cette campagne de pêche :

- 1 zone en BC3 : dans la bande des 0 à 6 milles entre le Cap D'Antifer et Fécamp durant toute la durée de la campagne de pêche CSJ
- 1 zone en BC4 : dans la bande des 3 à 6 milles à partir du 15 décembre
- 1 autre zone en BC4 : dans la bande des 6 à 12 milles en BC4 de Sotteville-sur-Mer à la limite des zones BC4/BC5 à partir du 15 décembre

La plupart des zones demandées par les arts dormants correspondent aux zones qui seront fermées à la pêche à la CSJ durant la campagne. Les zones de cohabitation n'ont donc pas été validées et seront rediscutées lors d'une consultation du GT cohabitation.

Après consultation avec le GT cohabitation, il a été décidé de mettre en place qu'une zone de cohabitation qui s'étend de 0 à 6 milles, du port du Havre-Antifer à Fécamp.

QUESTIONS DIVERSES ET AGENDA

1. Demande de la licence CSJ dans les Hauts-de-France

Pour rappel, le CRPMEM des Hauts-de-France a souhaité mettre en place, dès la campagne de pêche 2025/2026, une licence CSJ dans leurs 12 milles. Cette pêche ne sera autorisée qu'aux titulaires de la licence CSJ Hauts-de-France.

Les pêcheurs normands intéressés par cette licence doivent envoyer le formulaire papier complété au **CRPMEM de Normandie** avant le vendredi 24 octobre 2025, à l'adresse suivante : coline.giraud@comite-peches-normandie.fr

Le CRPMEM de Normandie centralise les demandes normandes avant de les transmettre aux Hauts-de-France.

Critères pour être éligibles à la licence :

- Antériorités à la CSJ dans les HdF sur 2 campagnes minimum de 2021/2022 à 2024/2025
- Ou être en premières installations
- Ou être en retours à l'activité de pêche à la CSJ
- Ou être en projets de diversification vers la pêche à la coquille Saint Jacques intervenus depuis la campagne 2021/2022

2. Modalités pour l'organisation des fêtes de la Coquille Saint-Jacques

Rappel aux organisateurs : les demandes de dérogation de pêche doivent être adressées directement à la DIRM MEMN le plus tôt possible avant l'évènement. Le CRPMEM ne porte plus la dérogation de pêche auprès de la DIRM MEMN.

3. Date du prochain GT CSJ ME et de la prochaine commission CSJ BC76

Le prochain GT CSJ Manche Est aura lieu le **28 octobre 2025**. Lors de ce GT, les heures de pêche proposées par la Commission CSJ Bande Côtière seront validées. La prochaine Commission CSJ Bande Côtière aura lieu quant à elle, **mi-février 2026**.

L'ensemble des sujets ayant été traités, la séance est levée à 11h40

Ludovic THIEULENT
Président

